



## **HAICA, Tunisie**

### **Etude du discours de haine dans les médias tunisiens**

Jusqu'à quelles limites les frontières de la liberté d'expression peuvent-elles être repoussées ? Ce droit, garanti par la Constitution tunisienne, est-il compatible avec d'éventuelles dérives des médias qui, sous couvert de liberté, contribueraient à propager un discours d'incitation à la haine et à la violence ?

Telles sont les principales questions qui sous-tendent la problématique autour du paradoxe liberté d'expression / discours d'incitation à la haine et qui est au centre de l'étude sur le discours d'incitation à la haine dans les médias audiovisuels tunisiens.

L'approche suivie combine le quantitatif et le qualitatif, aux fins de vérifier jusqu'où les principes défendus par le droit à la liberté d'expression ont été transgressés. Et, le cas échéant, ces transgressions étaient-elles susceptibles d'entraîner un passage à l'acte, compte tenu du contexte de ce discours, de la position de son (ses) auteur(s), des cibles visées.